



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0491

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Sensibilisation du grand public à l'éco-citoyenneté - Convention avec l'association Unis-Cité**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009

Délibération n° 2009-0491

commission principale : proximité et environnement

objet : **Sensibilisation du grand public à l'éco-citoyenneté - Convention avec l'association Unis-Cité**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine s'est engagée dans le développement durable depuis 2005 afin de parvenir à un développement qui soit à la fois équitable, viable et vivable.

Le développement durable n'est cependant pas réservé aux seuls décideurs : chacun est concerné. En fait, il s'agit de s'engager à modifier les comportements de chacun, notamment face aux problèmes actuels du changement climatique ou de la santé en ville.

La loi Borloo n° 2006-586 du 23 mai 2006 a créé le statut de volontaire associatif. Il s'agit de jeunes volontaires qui, pendant neuf mois, rémunérés à hauteur de 600 € par mois, se mettent à la disposition des collectivités et du public. Ils réalisent ainsi une œuvre d'intérêt général et personnelle : un tremplin pour la vie active et l'insertion sociale. En effet, ils doivent réaliser une formation pour 30 % du temps, un montage de projet, un travail en équipe et porter des messages en direction de la population.

L'association Unis-Cité Rhône-Alpes, créée en 1994, emploie des volontaires associatifs. Consciente des enjeux majeurs environnementaux liés à l'énergie et à son utilisation rationnelle, préoccupée par la nécessité de contribuer à l'évolution des pratiques et des comportements, elle propose pour la région Rhône-Alpes (villes de Grenoble, Saint Etienne et Lyon) de lancer un vaste programme de sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux et plus particulièrement aux économies d'énergie.

Pour Lyon, cette opération est montée avec les bailleurs sociaux, la Communauté urbaine, les partenaires sur l'énergie (Agence locale de l'énergie, Ademe, etc.) et la Région.

Elle consiste en un démarchage à domicile auprès du grand public en s'appuyant sur les structures locales (maisons de la jeunesse et de la culture (MJC), maisons de quartiers, centres sociaux, maisons de la petite enfance, etc.) en direction des comités de locataires, des personnes âgées isolées et des familles, pour leur exposer les phénomènes du réchauffement climatique, les bonnes pratiques sur leur consommation d'énergie et les économies qu'ils peuvent réaliser.

Pour cela, l'association Unis-Cité sollicite une subvention pour 850 journées d'animations, réalisées par 40 volontaires pour une année, pour un montant de 70 000 € par an.

Ce montant sera partagé entre :

- l'Etat	33 000 €, soit 47 %
- la région Rhône-Alpes	4 000 €, soit 5 %
- des fonds propres privés Unis-Cité	18 000 €, soit 26 %
- la Communauté urbaine	15 000 €, soit 22 %.

Cette opération se déroulera sur 2008 et 2009, soit deux ans, pour un montant de participation totale de la Communauté urbaine de 30 000 € (2 fois 15 000 €).

Elle portera, en 2009, sur la mise en œuvre du plan climat de la Communauté urbaine, votée le 18 décembre 2007, qui porte sur l'engagement de réaliser d'ici 2020 :

- 20 % d'économie d'énergie,
- 20 % d'utilisation d'énergies renouvelables,
- 20 % de réduction de gaz à effet de serre.

Ces animations permettront de sensibiliser le plus grand nombre d'utilisateurs et d'œuvrer à l'atteinte de ces engagements ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution à l'association Unis-Cité Rhône-Alpes d'une subvention de 15 000 € en 2008 et 15 000 € en 2009, pour la réalisation du programme d'actions sur la sensibilisation à l'éco-citoyenneté : économie d'énergie et plan climat.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière.

3° - Les dépenses correspondantes seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.